**Maîtrise d'œuvre pour la construction d’une salle polyvalente à Feignies**

**> AVIS DE CONCOURS<**



Ce concours est couvert par : la directive 2014/24/UE

**SECTION I : POUVOIR ADJUDICATEUR / ENTITÉ ADJUDICATRICE**

**I.1) Nom, adresses et point(s) de contact :** Ville de Feignies à l'attention de M. le Maire Patrick LEDUC, Place Charles de Gaulle, 59 750 FEIGNIES tél. : 03-27-68-39-06. Courriel : stechnique@ville-feignies.fr

La ville de Feignies sera accompagnée d’une Assistance à Maîtrise d’Ouvrage : TW Ingénierie ; référent : Adélaïde DEBUS

I.2) Type de pouvoir adjudicateur et activité ou activité(s) principale(s) : Services généraux des administrations publiques.

**SECTION II : OBJET DU CONCOURS / DESCRIPTION DU PROJET**

**II.1) Description**

II.1.1) Intitulé attribué au concours / projet par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice : Concours de maîtrise d'œuvre sur Esquisse pour la construction d’une salle polyvalente à Feignies.

II.1.2) Description succincte : Le programme prévoit la construction d’une salle polyvalente à Feignies. Le montant des travaux a été estimé à : 2 688 000 € HT.

Le marché est décomposé en une tranche ferme (conception du projet) et une tranche conditionnelle (lancement du marché travaux et suivi de chantier).

Située au cœur de l’Avesnois, la ville de Feignies offre un cadre verdoyant aux habitants tout en étant à proximité du pôle majeur de Maubeuge, à l’échelle territoriale.

Actuellement, la ville de Feignies ne dispose pas de salle des fêtes sur son territoire. Désireuse d’offrir à sa population un équipement fonctionnel et accueillant dans un cadre qualitatif, la municipalité envisage la construction d’une salle polyvalente.

L’équipement devra être adapté à des réceptions telles qu’un mariage. La notion de polyvalence et cohabitation des activités est primordiale.

L’intégration paysagère et architecturale du nouveau bâtiment dans son environnement sera un enjeu primordial. Certains constats seront à prendre en compte dans l’aménagement du site : proximité de la voie ferrée, éloignement du centre-ville… Un projet de ferme photovoltaïque est en cours de réflexion sur une parcelle avoisinante. Il sera donc intéressant d’étudier la faisabilité de pouvoir mutualiser la production d’énergie des 2 sites.

Le projet comprend :

* La construction d’une salle polyvalente ainsi que des salles pour les associations,
* L’aménagement des extérieurs, comprenant : parvis, stationnement, clôture du site…

Le projet s’insère dans un cadre qualitatif et verdoyant. Les résidences sont éloignées du site. Un projet de ferme photovoltaïque est prévu sur les terrains au nord de la future salle polyvalente et sur l’ancien site de « Sambre et Meuse » (reconversion de la friche).

**La réalisation des travaux sera effectuée dans le cadre d’une démarche HQE**. Le profil HQE sera à respecter (EFAE, STD, calculs FLJ…).

La performance énergétique visée est le niveau RT2012 pour le neuf.

La mission confiée au maître d'œuvre sera la mission : (Esquisse : réalisées dans le cadre du concours - APS - APD - PRO-ACT – VISA - DET - AOR) et les missions SSI et OPC.

II.1.3) Vocabulaire commun pour les marchés publics (CPV) : Code CPV / 71221000 – Maîtrise d’œuvre.

**SECTION III : RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ECONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE**

III.1) Critères de sélection des participants amenés à concourir : Offre la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous.

1. Capacité professionnelle, technique et financière

III.2) La participation est réservée à une profession particulière : architecte mandataire

**SECTION IV : PROCEDURE**

IV.1) Type de concours : Restreint ; Nombre maximum de candidats admis à concourir : **3**

IV.2) Compétences de l’équipe pour la candidature : L’avis s’adresse à une équipe de maîtrise d’œuvre disposant des compétences en : architecture, économie de la construction, structure, fluides (chauffage, ventilation, climatisation courants forts/courants faibles…), thermique, HQE, acoustique, paysage et VRD.

**Une exclusivité est demandée pour l’ensemble des bureaux d’études, excepté pour les bureaux d’études acoustiques.**

IV.3) Langue(s) dans lesquelles les projets ou les demandes de participation peuvent être rédigés : français.

IV.4) Récompenses et jury

Une ou des prime(s) sera / seront attribuée(s) : Oui.

Nombre et montant des primes à attribuer : Une indemnité de 11 000 euros HT sera attribuée à chaque concurrent ayant remis des prestations conformes au règlement de concours, étant entendu que ce montant viendra en déduction de la rémunération du marché de maîtrise d’œuvre pour le lauréat du concours.

IV.5) Critères d’évaluation des projets / en phase concours

1 Adéquation à la réponse du programme

2 la qualité architecturale et fonctionnelle du projet

3. la qualité technique et environnementale du projet notamment la performance énergétique

4. la compatibilité du coût du projet avec l'enveloppe financière définie par le maître d'ouvrage

**SECTION V : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES**

V.1) Ce concours s'inscrit dans un projet / programme financé par des fonds européen : OUI

V.2) Il est important de respecter le nombre de pages et le format demandés pour les pièces à transmettre.

V.3) Autres informations : pièces à transmettre dans le cadre de la candidature.

1-(dc1). La « lettre de candidature – habilitation du mandataire par ses cotraitants » dûment complétée, datée et signée.

2-(dc2). La « déclaration du candidat » dûment complétée datée et signée.

3- La copie des pouvoirs donnant délégation de signature au signataire des documents.

4- Si le candidat fait l’objet d’une procédure de redressement judiciaire, ou d’une procédure étrangère équivalente, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet prouvant que le candidat est autorisé à poursuivre son activité au-delà de la durée du marché.

5- Une note sur la pertinence des mesures employées pour s’assurer de la qualité et des moyens d’études (organisation et coordination de l’équipe, groupement ayant déjà travaillé ensemble ou tout autre élément permettant de juger d’une description précise d’organisation, méthode de travail et démarche environnementale) et sur la compréhension des enjeux en format une page A4 recto-verso maximum – RESPECTER LE CADRE EN ANNEXE.

6- Attestation de l’ordre des architectes à jour de 2018.

7- Une présentation motivée du choix de 4 références similaires au projet en termes d’activités, typologie d’opération, exemplarité et performance, pour le mandataire (architecte) et de deux par bureaux d’études associés. Les références dateront de moins de 5 ans. Dans le cadre d’une démarche environnementale, les candidats exprimeront précisément les éléments de cette démarche. Chacune des références sera présentée sous la forme d’une fiche format A4 recto-verso avec une vue extérieure et/ou intérieure du projet. Il sera précisé le destinataire public ou privé, la S.H.O.N, le coût hors taxe des travaux, l’année de réalisation (ou son avancement actuel), la mission effectuée (mandataire ou cotraitant), le profil environnemental retenu – RESPECTER LE CADRE EN ANNEXE ET TRANSMETTRE AU FORMAT INFORMATIQUE (CD OU USB).

En cas de groupement, l’architecte sera mandataire. Il est interdit aux architectes de présenter pour le marché plusieurs candidatures en agissant à la fois :

* En qualité de membres de plusieurs groupements
* En qualité de candidats individuels et de membres d’un ou plusieurs groupements.

Il est précisé que les dossiers de candidature ne seront pas restitués.

Les candidatures seront adressées sous plis cachetée à ville de Feignies à l'attention de M. le Maire Patrick Leduc, **Place Charles de Gaulle, 59 570 FEIGNIES. L'enveloppe portera la mention "Ne pas ouvrir par le service courrier" - candidature pour la maitrise d'œuvre de construction de la salle polyvalente de Feignies** ou par voie dématérialisée.

Dématérialisation : la présente consultation fait l’objet d’une procédure dématérialisée. Si le candidat opte pour la remise de sa candidature par voie électronique, elle se fera sur la plateforme de dématérialisation : e-marchespublics.com

o D’accéder à la « plateforme » de dématérialisation des procédures de marchés publics lancée par la ville de Feignies.

o De déposer leur candidature par voie électronique sur la plateforme, ce qui constituera « une candidature dématérialisée».

Le marché qui suivra le concours est un marché de service soumis à l’A.M.P.

Modalités de financement et de paiement :

o Origine du financement : fonds propres de la ville de Feignies

o Les prix seront révisables

o Délai global de paiement : 30 jours à compter de la date de réception de la demande de paiement auprès du maître d’ouvrage.